



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur BOURRELLIER Ludovic

Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur MOLINA Michel
Madame DURANTON Nicole
Monsieur BIBES François, Vice-présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par le GEA à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à **Monsieur Christophe GEERTS** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles, de remplacement des menuiseries, radiateurs électriques et de ventilation,
- à **Monsieur Julien DANNEBEY** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **500,00 €**, pour des travaux de remplacement de la chaudière,
- à **Monsieur Didier MOREROD** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles, de remplacement des menuiseries et de ventilation,
- à **Monsieur Jean-Claude Auguste MORISSETTE** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles et remplacement des menuiseries

☞ **AUTORISE** M. Bruno GROIZELEAU, 1^{er} Vice-président, à **SIGNER** la convention de régularisation du versement de la prestation sociale du GEA à la ville d'Evreux pour les repas servis au restaurant administratif de la ville d'Evreux, aux agents communautaires en 2015, pour un montant de 5 703,50 €, **DECIDE**, pour les années à venir, de participer financièrement au coût de production des repas servis au personnel communautaire, ainsi qu'aux coûts de fonctionnement du restaurant administratif selon le mode de calcul suivant :

- La participation du GEA correspond à la différence entre, d'une part, le coût réel de production et de gestion du restaurant administratif, et, d'autre part, le prix d'achat du repas par l'agent.

AUTORISE en conséquence M. Bruno GROIZELEAU, 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention à passer avec la ville d'Evreux relative à l'utilisation du restaurant administratif municipal par les agents du GEA et aux conditions de remboursement de la participation financière du GEA et **S'ENGAGE** à inscrire chaque année, dans le cadre du budget primitif, la dépense prévisionnelle liée à cette prestation.